



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1049

Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1049 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 4 135 322 EUROS AUX MJC, CENTRES SOCIAUX, MAISONS DE L'ENFANCE AINSI QU'A DIFFERENTES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- L'éducation populaire à Lyon :

L'éducation populaire a pour ambition politique de développer l'éducation et l'accès à la culture pour toutes et tous comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation.

En s'engageant aux côtés des personnes et en leur proposant ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

C'est pourquoi l'éducation populaire est un axe fort de l'action municipale et s'incarne notamment dans un partenariat historique avec un certain nombre d'associations et de fédérations qui développent cette démarche au plus près du territoire et de ses habitants.

Il en est ainsi des 12 maisons des jeunes et de la culture (MJC), des 16 centres sociaux, des 8 Maisons de l'enfance, et de différentes associations d'éducation populaire avec lesquelles la Ville de Lyon a construit un partenariat renforcé du fait de leur capacité à répondre aux besoins des publics et de leur contribution déterminante au lien social et au vivre-ensemble.

Ces 39 associations sont signataires de conventions-cadres pluriannuelles traduisant les objectifs partagés avec la Ville de Lyon pour le développement social et socioculturel des différents quartiers de Lyon.

Elles comptent plus de 41 000 adhérents, et touchent un public lyonnais encore bien plus large au travers des nombreux projets qu'elles conduisent.

II- L'attribution des deuxièmes tranches de subventions de fonctionnement pour l'année 2021 :

Pour rappel, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;

- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres techniques et politiques, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Des rencontres techniques et politiques ont ainsi été organisées régulièrement dans l'année. Ces réunions ont permis de faire un point de situation global sur le fonctionnement de chaque association, sa situation économique mais également sur la réalisation des objectifs définis par la convention-cadre.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19, le cadre habituel de suivi a été adapté et renforcé afin d'accompagner au mieux les associations dont l'action a été fortement impactée par les mesures de confinement et les restrictions sanitaires. Les associations ont dû en effet constamment adapter leurs activités avec une attention particulière aux personnes les plus isolées ou fragiles contribuant ainsi activement à maintenir le lien social.

A ce propos, la constante mobilisation des administrateurs et la très grande implication des bénévoles pendant cette crise confirment le rôle de ces associations comme fédératrices des initiatives locales et comme lieux de participation des habitants.

Ces modalités de suivi se poursuivront dans les prochains mois afin d'évaluer à moyen et long termes les conséquences économiques de cette crise sur le fonctionnement des associations.

Dans l'attente, afin d'assurer la continuité des projets en cours et de mener à bien les objectifs définis par les conventions actuelles, il convient d'attribuer à chacune de ces associations une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2021 pour un montant global de 4 135 322 euros.

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/1524 du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es ;

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS paragraphe II. :

- lire :

« Dans l'attente, afin d'assurer la continuité des projets en cours et de mener à bien les objectifs définis par les conventions actuelles, il convient d'attribuer à chacune de ces associations une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2021 pour un montant global de **4 135 322 euros**. »

- au lieu de :

« Dans l'attente, afin d'assurer la continuité des projets en cours et de mener à bien les objectifs définis par les conventions actuelles, il convient d'attribuer à chacune de ces associations une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2021 pour un montant global de **4 135 325 euros**. »

DELIBERE

1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général à chacune de ces 40 associations au titre de l'année 2021, est approuvée comme suit :

Associations	Montant proposé 1^{ère} tranche 2021	Montant proposé 2^{ème} tranche 2021	<i>Montant total voté en 2021 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>	<i>Rappel total voté en 2020 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>
Centre social « Quartier Vitalité »	498 014 €	134 503 €	632 517 €	634 069 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Grand' Côte	148 690 €	37 172 €	185 862 €	185 862 €
Association pour la gestion du centre social Bonnefoi	245 249 €	61 312 €	306 561 €	304 166 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse – Pernon	340 439 €	85 110 €	425 549 €	411 950 €
Association pour la gestion du centre social de Saint-Just	317 731 €	79 433 €	397 164 €	301 248 €
Association socio-culturelle du Point du Jour	183 535 €	45 884 €	229 419 €	229 419 €
Association du centre social de Champvert	503 114 €	125 778 €	628 892 €	637 420 €
Association pour la gestion du centre social et socioculturel de Gerland	453 834 €	77 455 €	531 289 €	510 202 €
Association pour la gestion du centre social des États-Unis	280 020 €	70 005 €	350 025 €	737 638 €
Association pour la gestion du centre social du quartier Laënnec	471 680 €	117 920 €	589 600 €	580 475 €
Association de gestion du centre social Mermoz Gisèle Halimi	967 369 €	191 842 €	1 159 211 €	458 097 €
Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier Lyon-Vaise	268 134 €	67 033 €	335 167 €	335 167 €
Centre social Duchère Plateau René Maugius	299 505 €	74 876 €	374 381 €	384 810 €
Association du centre social de la Sauvegarde	365 248 €	91 312 €	456 560 €	469 631 €

Associations	Montant proposé 1^{ère} tranche 2021	Montant proposé 2^{ème} tranche 2021	<i>Montant total voté en 2021 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>	<i>Rappel total voté en 2020 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>
Arche de Noé - Fondation Armée du Salut	297 376 €	74 344 €	371 720 €	355 349 €
Fédération Départementale des Centres Sociaux du Rhône	64 595 €	- €	64 595 €	44 795 €
TOTAL CENTRES SOCIAUX	5 704 533 €	1 333 979 €	7 038 512 €	6 580 297 €
Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence	740 679 €	185 170 €	925 849 €	953 980 €
Maison pour tous Salle des Rancy	892 005 €	223 001 €	1 115 006 €	1 096 039 €
Maison des jeunes et de la culture Montchat	821 010 €	205 252 €	1 026 262 €	963 646 €
Maison des jeunes et de la culture de Ménival	351 079 €	87 770 €	438 849 €	437 920 €
Maison des jeunes et de la culture de Saint Just	121 797 €	15 449 €	137 246 €	152 246 €
Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon	550 440 €	137 610 €	688 050 €	677 264 €
MJC Espace 6	189 108 €	47 277 €	236 385 €	252 786 €
Maison des jeunes et de la culture Jean Macé	383 424 €	145 856 €	529 280 €	526 678 €
MJC Monplaisir	740 614 €	185 154 €	925 768 €	847 296 €
Maison des jeunes et de la culture de Laënnec-Mermoz	508 835 €	127 209 €	636 044 €	625 138 €
Maison des jeunes et de la culture de la Duchère	357 518 €	89 379 €	446 897 €	498 803 €
Association Com'Expression	319 895 €	79 974 €	399 869 €	384 953 €
Association Réseau Rhône Ain Saône	23 000 €	15 000 €	38 000 €	23 000 €
Comité Local des MJC	9 765 €	- €	9 765 €	9 765 €
TOTAL MJC	6 009 169 €	1 544 101 €	7 553 270 €	7 449 515 €
Maison de l'Enfance de Lyon 3 ^{ème} Est	168 121 €	42 030 €	210 151 €	210 151 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse	355 740 €	88 935 €	444 675 €	434 096 €
Maison de l'Enfance de Ménival	121 480 €	30 370 €	151 850 €	151 850 €
Maison de l'Enfance du 6 ^{ème}	356 482 €	115 120 €	471 602 €	445 602 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7 ^{ème} arrondissement	323 314 €	80 829 €	404 143 €	396 367 €
Maison de l'Enfance de Monplaisir	453 786 €	53 446 €	507 232 €	586 609 €

Associations	Montant proposé 1^{ère} tranche 2021	Montant proposé 2^{ème} tranche 2021	<i>Montant total voté en 2021 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>	<i>Rappel total voté en 2020 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>
Maison de l'Enfance de la Duchère	196 236 €	49 059 €	245 295 €	255 295 €
Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9 ^{ème} - St Rambert	239 894 €	59 973 €	299 867 €	325 445 €
Entraide Pierre Valdo	251 055 €	62 764 €	313 819 €	322 552 €
TOTAL ME	2 466 108 €	582 526 €	3 048 634 €	3 127 967 €
Association de gestion du pôle 9	639 935 €	159 984 €	799 919 €	763 953 €
Fédération Léo Lagrange	1 783 984 €	445 996 €	2 229 980 €	2 249 661 €
Ka fête ô mômes	114 945 €	68 736 €	183 681 €	144 162 €
Coup de pouce relais	73 965 €	- €	73 965 €	73 965 €
TOTAL Associations d'éducation populaire	2 612 829 €	674 716 €	3 287 545 €	3 231 741 €
TOTAL GENERAL	16 792 639 €	4 135 322 €	20 927 961 €	20 389 520 €

- 2- Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe au présent rapport, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions avec les associations concernées.
- 4- La dépense en résultant, soit 4 135 322 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :
 - 1 333 979 euros sur la ligne de crédit 41904, nature 65748, fonction 338 après transfert de 334 589 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les centres sociaux) ;
 - 1 544 101 euros sur la ligne de crédit 41892, nature 65748, fonction 338 après transfert de 869 620 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les MJC) ;
 - 582 526 euros depuis la ligne de crédit 41942, nature 65748, fonction 331 après transfert de 135 848 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les Maisons de l'Enfance) ;

- 674 716 euros depuis la ligne de crédit 99411, nature 65748, fonction 024 après transfert de 592 392 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour Pôle Neuf, Fédération Léo Lagrange et Ka fête ô mômes).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET